



APPEL A CANDIDATURES POUR UNE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

REGLEMENT DE CONSULTATION

COMMUNE DE VENNECY

13, rue de Neuville - 45760 - VENNECY - Tél. : 02 38 75 97 04 - E-Mail : dgs@vennecy.fr

APPEL A CANDIDATURES POUR UNE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PRODUITS LOCAUX
SUR LA COMMUNE DE VENNECY

REGLEMENT DE CONSULTATION

NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Mairie de VENNECY
13 Rue de Neuville
45760 VENNECY
Contact : 02.38.75.97.04 – dgs@vennecy.fr

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le Maire de Vennecy

ORDONNATEUR : Monsieur le Maire de Vennecy

OBJET DE LA CONSULTATION : Appel à candidatures pour l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public en vue de l'installation d'un distributeur de produits locaux sur la commune de VENNECY.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Vendredi 24 novembre 2023 à 12h00

SOMMAIRE

I. OBJET DE LA CONSULTATION	3
II. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
A. <i>Procédure de sélection</i>	3
B. <i>Forme juridique de l'attribution</i>	3
C. <i>Contenu du dossier de consultation</i>	3
D. <i>Mise à disposition des documents par voie électronique</i>	3
E. <i>Visite sur site</i>	3
III. DUREE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	3
IV. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	3
V. DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE	4
VI. CRITERES DE SELECTION.....	4
VII. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.....	4
VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	4

I. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la prestation suivante :

Appel à candidatures pour l'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public en vue de l'installation d'un distributeur de produits locaux sur la commune de VENNECY.

II. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

A. Procédure de sélection

Procédure de sélection passée selon une procédure libre, impartiale, transparente et comportant les mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le pouvoir adjudicateur s'offre la possibilité de négocier avec les deux premiers candidats.

B. Forme juridique de l'attribution

La procédure de sélection sera attribuée à une entreprise unique.

Au vu des pièces de candidatures remises, les candidats n'apportant pas de garanties professionnelles et techniques suffisantes seront écartés.

C. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des candidatures comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation ;
- Le cahier des charges ;
- Les annexes : 2 plans d'implantation.

D. Mise à disposition des documents par voie électronique

La procédure de sélection est disponible en téléchargement gratuit sur www.vennecy.fr dans la rubrique autorisations temporaires d'occupation du domaine public.

E. Visite sur site

Une visite des deux sites proposés est obligatoire.

Un rendez-vous devra être préalablement sollicité auprès de M. Jean-Marc TAUDON, Responsable des Services Techniques, au 06.14.95.34.47 ou par mail à technique@vennecy.fr

III. DUREE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'autorisation d'occupation du domaine public sera délivrée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024, soit jusqu'au 31 décembre 2024 et renouvelable deux fois, par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

IV. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

- Lettre de candidature ou l'imprimé DC1 dûment complété et signé
- La déclaration du candidat ou l'imprimé DC2 dûment complété
- Extrait du KBIS justifiant de l'inscription au registre du commerce
- Un mémoire justificatif répondant aux critères de sélection (Article V. du règlement de consultation)

- Une proposition d’implantation indiquant le choix du site retenu, ainsi que les mesures d’intégration dans l’environnement
- Le certificat de visite dûment signé par le représentant du pouvoir adjudicateur

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

V. DELAI DE VALIDITE DE L’OFFRE

Le délai de validité des offres est de 45 jours à compter de la date limite de remise de l’offre

VI. CRITERES DE SELECTION

Après avoir vérifié la conformité du dossier remis et les capacités techniques et professionnelles du candidat ainsi que ses références d’activité, les critères de sélection seront appliqués en fonction de la grille d’analyse ci-après commentée :

Chaque offre se verra attribuée une note globale sur 100 points, celle-ci étant la somme des notes attribuées pour les 4 critères suivants : « Type de produits proposés », « Modalités de réassort », « Qualité de l’appareil de conservation des denrées alimentaires » « Intégration du projet dans le site retenu »

Origine locale des produits proposés	Sur 60 points
Modalités de réassort	Sur 10 points
Qualité de l’appareil de conservation des denrées alimentaires	Sur 15 points
Intégration du projet dans le site retenu	Sur 15 points

VII. CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

La transmission des plis est exclusivement par papier, sous pli cacheté portant la mention « Proposition pour l’occupation du domaine public par l’installation d’un distributeur de produits locaux – Ne pas ouvrir. » Les propositions seront transmises par courrier recommandé avec accusé réception postal ou déposé en mairie contre récépissé, aux heures d’ouverture habituelles, à l’adresse suivante :

Mairie de VENNECY
13 Rue de Neuville
45760 VENNECY

Les dossiers dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetées ne seront pas retenus.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs questions par mail à dgs@vennecy.fr au plus tard le 15 novembre 2023.